

## SANTÉ MENTALE

## Le secteur déprime sec

**Dans le cadre de la Semaine de la santé mentale, la fédération sectorielle wallonne montre au créneau. Elle craint une réforme catastrophique.**

• **Didier ALBIN**

**D**ésordres psychologiques, troubles et maladies psychiatriques : il ne semble jamais y en avoir eu autant.

Et c'est bien ce qui fait bondir la jeune Fédération wallonne des services de santé mentale la FeWaSSM : créée voici un an et demi : aucun financement n'est à l'ordre du jour en Wallonie. « *Que du contraire* », selon Benoît Van Tichelen qui s'exprime au nom de son secteur. Avec trois autres directeurs de centres que sont Sophie Meunier, Chantal Dambly et Isabelle Cammarata, il suspecte le gouvernement wallon de vou-

loir « imposer une réforme dictée par un souci d'économie, avec des conséquences catastrophiques. Cela va augmenter la population des « laissés pour compte », ces demandeurs fragilisés pour lesquels il n'y aura plus de place. »

Un décret est en préparation chez la ministre wallonne de la Santé Alda Greoli (cdH). S'il est déjà passé en première lecture devant le gouvernement, ce décret n'a pas été conçu avec les acteurs de première ligne. « *On ne nous a consultés qu'en bout de course, pour la forme* », affirme la FeWaSSM. Pour elle, « *cela tient d'une pratique de plus en plus répandue en Belgique où les exécutifs passent en force. Avec ou sans l'aval des acteurs concernés. Nous nous sentons humiliés et méprisés* », disent ses membres.

Dans le cadre de la semaine wallonne de la santé mentale en cours jusqu'à ce vendredi, ils ont tenu à frapper sur le clou. « *En 20 ans, le nombre de patients a triplé* », observe Benoît Van Tichelen. « *Bien que les politiques d'aide et de soins se soient développées au niveau fé-*

*déral, les différents ministres de la Santé qui se sont succédé à la Région n'ont pas augmenté les moyens attribués à nos services, ce qui plonge nombre de nos institutions dans une précarité financière creusant progressivement un déficit structurel. Faute d'avoir été revus significativement, les frais de fonctionnement ne permettent plus en effet de couvrir les dépenses de base. Ainsi, chaque service doit se débrouiller avec une subvention de maximum 15 000 euros par an. Intenable.* »

En outre, le projet de réforme fait craindre une approche normative des pathologies, avec un plafonnement du nombre de consultations. « Qui dit « soin » dit aussi relation, engagement, respect, bienveillance, confiance, empathie, humanité, chaleur, solidarité, tolérance, compréhension et écoute. « *Ramener ces valeurs à une grille contraignante risque de causer des dégâts énormes* », prévient la FeWaSSM. Une rencontre a eu lieu ce lundi au cabinet Greoli. Il est prévu de se revoir avant la fin de la semaine. Le temps presse. ■

## « Oui à une évaluation du travail »

Directeurs de centres de santé mentale à Libramont, Gembloux, Ottignies et Charleroi, Sophie Meunier, Chantal Dambly, Benoît Van Tichelen et Isabelle Cammarata sont des acteurs de soins de première ligne. « *Déjà à l'heure actuelle, nous devons refuser entre 20 et 25 nouveaux patients chaque semaine. Depuis 1982, les seuls renforts en personnel obtenus ont surtout concerné les*

*équipes spécialisées alors que la population consultante a explosé* », observent-ils. En outre, le nombre de services agréés est bloqué par un moratoire. La crainte est de voir le gouvernement wallon imposer des priorités d'accueil par pathologie, ainsi que des échelles normatives pour l'efficacité et l'efficience des soins. « *Nous ne sommes pas opposés à une évaluation de*

*notre travail* », indiquent les professionnels. « *Mais enfermer les patients dans des cadres contraignants, ce n'est pas tenir compte de la réalité des besoins de la prise en charge.* » La ministre Alda Greoli a ouvert une porte au dialogue. Une nouvelle rencontre est prévue fin de semaine. En Wallonie, le secteur occupe près de 500 équivalents temps plein et consomme un budget annuel de 33 millions d'euros. **D.A.**